

## LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 14 décembre 2023

Date et heure de la séance : 20 décembre 2023 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration : 9

Absents : 0

**Présents** : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL, Florian CATINOT, Jacques DUBOISSET, Thibaut FABRY et Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN, Christelle GERMAIN, Sabrina LARRIEU, Adrienne LIBIOUL, Christel MARCHENAY et Aurélie MEJEAN-LAPAIRE – M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS et Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER, Jean-Paul PRESLE, Hervé PRONONCE et Jean-François RAZAVET – Mme Karine VALLUY.

**Absents avec procuration** : Mme Nastascia ACCOT procuration à Mme Sylvie PARIS - M. Nicolas BERNARD procuration à M. Jacqueline BOLIS – M. Damien BONJEAN procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à Jean-Paul PRESLE – M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY – M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Christelle MARCHENAY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jacques DUBOISSET.

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Mme Karine VALLUY

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE

**N° 23/12/20/010**

**OBJET : Charges de personnel : subvention exceptionnelle accordée à l'Orchestre d'Harmonie Le Cendre (O.H.L.C.).**

Madame BOLIS rappelle aux conseillers que chaque année, le Conseil Municipal alloue à l'OHLC une subvention exceptionnelle destinée à permettre à l'association de lui rembourser les charges de personnel des 2 professeurs de musique mis à sa disposition.

Fin 2023, le service comptabilité a finalisé le calcul du montant exact de ces charges qui s'élèvent à 11 063,15 €.

Il convient donc d'accorder à l'OHLC une subvention exceptionnelle de ce montant, dépense affectée à l'exercice budgétaire 2023.

Madame BOLIS indique que ce point a été présenté à la commission « personnel communal » au cours de sa réunion du 12 décembre 2023.

Elle invite le Conseil Municipal :

- à valider le versement d'une subvention exceptionnelle de 11 063,15 € à l'OHLC.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CONFORME.

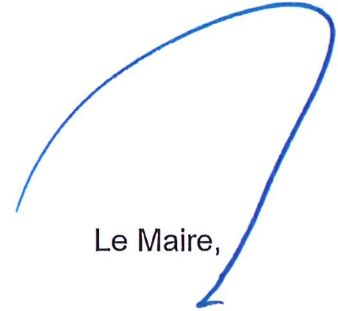
La Secrétaire de Séance,



**Karine VALLUY**



Le Maire,



**Hervé PRONONCE**

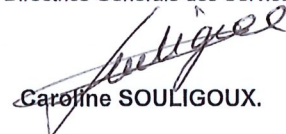
La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 21 décembre 2023

Reçu en préfecture le 22 décembre 2023

La Directrice Générale des Services,



**Caroline SOULIGOUX.**